

Séance du **20 juin 2024**

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 (2024/P20)

Rapport : M. Pierre Butty

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2024, du 19 avril 2024, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e


1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet 1 ;
2. de prendre acte que les subventions de la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » et celles de LEDforFOOT viendront en diminution du crédit accordé ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ou, si nécessaire, par emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir ce crédit selon les règles du MCH2.

Ainsi délibéré en séance du **20 juin 2024**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 21 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente


Sabrina Berrocal



la Secrétaire


Carole Dind

Séance du **20 juin 2024**

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

Ajustements et améliorations des indemnités et des modalités de travail au sein du Conseil communal (2024/P21)

Rapport : M. Karim El Khalifa

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 21/2024, du 22 avril 2024, concernant les « Ajustements et améliorations des indemnités et des modalités de travail au sein du Conseil communal »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de modifier les indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026, à partir du 1er juillet 2024, soit :
 - 1.1. d'approuver la rétribution des procès-verbaux établis par les commissions, selon les termes présentés dans le présent préavis, par une indemnité fixe de CHF 150.— pour la rédaction d'un procès-verbal, conformément à l'art. 89 du RCC.
Prise en charge sur le compte 100.3003 Jetons de présence ;
 - 1.2. d'approuver le principe de remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal, selon les modalités définies par le Bureau, réalisé selon la DIRECTIVE 1 annexée au préavis.
Prise en charge sur le compte 100.3189.01 Accompagnement politique de qualité ;
2. d'approuver la mise en place d'un dispositif de prévention du harcèlement et des discriminations au sein du Conseil communal, selon les modalités définies par le Bureau du Conseil dans la **DIRECTIVE 2**, annexée au préavis, à partir du 1er juillet 2024.
Prise en charge sur le compte 100.3189.01 Accompagnement politique de qualité ;
3. d'approuver les modifications suivantes au Règlement du Conseil communal (RCC) :
 - 3.1. introduire un alinéa 3 à l'article 89 du RCC qui stipule que « le remboursement des frais de garde des enfants des membres du Conseil communal de Vevey est réalisé selon la DIRECTIVE 1 ad hoc » ;
 - 3.2. introduire un alinéa 3bis à l'article 24 du RCC qui stipule que « Le Bureau du Conseil prend toute mesure utile à la prévention, la sensibilisation et la lutte contre le harcèlement et les discriminations dès lors que sont impliquées des personnes en leur qualité de conseillères et conseillers, notamment en prévoyant une procédure indépendante du traitement des plaintes », selon la DIRECTIVE 2 ad hoc » ;

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

- de fixer l'entrée en vigueur du Règlement du Conseil communal (RCC) au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

Ainsi délibéré en séance du **20 juin 2024**.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (quatre abstentions).

Pour extrait conforme le 21 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente		la Secrétaire
		
Sabrina Berrocal		Carole Dind

Séance du **20 juin 2024**

Présidence : **Mme Sabrina Berrocal**, présidente

Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage - Clause d'urgence, article 52 du règlement du Conseil communal (2024/P23)

Rapport : Mme Marianne Ghorayeb

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 23/2024, du 27 mai 2024, concernant la « Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de considérer le préavis N° 23/2024 comme urgent au sens de l'art. 52 du règlement du Conseil communal de Vevey ;
2. d'accorder un crédit d'ouvrage de CHF 12'203'000.— TTC pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
4. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2 ;
5. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final ;
6. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget 2024, pour la période de septembre à décembre, relatifs à l'engagement d'un-e chargé-e de projet au service Bâtiments, gérance et énergie pour le développement des projets en cours et leur réalisation – Compte 300.30111 : CHF 55'000.— ;
7. de charger la Municipalité d'inscrire aux budgets 2025 et suivants les montants relatifs et découlant de :
 - 7.1. l'exploitation du collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage ;
 - 7.2. l'engagement d'un-e chargé-e de projet au service Bâtiments, gérance et énergie pour le développement des projets en cours et leur réalisation.

Ainsi délibéré en séance du **20 juin 2024**.

Adopté à une très large majorité (deux abstentions).


Pour extrait conforme le 21 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente


Sabrina Berrocal



la Secrétaire


Carole Dind